Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_149-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 04 décembre 2025**

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ, Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Pierre-Yves REBOUX donne pouvoir à Jean-Claude TROCHET
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Nicolas TEXIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

| | |
|---|---|
| Nombre de délégués :<br>En exercice : 52<br>Présents : 27<br>Pouvoirs : 5<br>Absents excusés : 20 | Délibération n°2025-06-149<br>Renouvellement du dispositif Territoire Educatif Rural 2025-2028 |

Le programme territoire éducatif rural est un dispositif initié en 2022 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui tend à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants (élémentaire) et des jeunes (collèges) scolarisés en milieu rural.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_149-DE

Ce dispositif a pour ambition de réduire les écarts observés en matière d'ambition scolaire en milieu rural, s'expliquant par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuites d'études ou d'emplois, qui rendent plus difficile l'accès à l'information.

Le TER entend ainsi intervenir avant, pendant, autour et après le cadre scolaire afin de construire selon les contraintes de chaque territoire identifié comme fragile, une stratégie d'intervention globale auprès des enfants, des jeunes mais également de leur famille, tendant à leurs apporter les moyens de leurs ambitions.

En ce sens, 3 collèges et leurs écoles de rattachement avaient été identifiés en Ille-et-Vilaine en 2021 comme des zones à fort enjeux, comprenant notamment les collège Gaël Tabouret de Guipry-Messac et Querpon à Val d'Anast.

Après 3 ans d'expérimentation, le ministère entend prolonger les actions des TER en Ille-et-Vilaine en harmonisant cependant chaque programme aux limites administratives des EPCI, à l'instar du TER du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel.

En ce sens, le ministère propose la signature d'un nouveau partenariat avec Vallons de Haute Bretagne Communauté et les communes afin de concourir ensemble à la réussite éducative des jeunes du territoire. A ce titre, les axes de travail retenus seraient :

- **Affirmer les valeurs éducatives :**

- Respect de l'autorité ;
- Éducation à la civilité pour la vie en collectivité, ...

- **Concourir au bien-être de l'enfant et du jeune :**

- Santé mentale,
- CPS.

- **Développer l'ambition et soutenir le parcours de réussite de l'élève :**

- Découverte métiers
- Mobilité

- **Intégrer activement les parents dans le parcours éducatif :**

- Renforcer le partenariat entre l'école et les familles pour optimiser la réussite éducative des élèves
- Responsabiliser les parents dans le parcours de leur enfant.

Avis de la commission : favorable

Avis de la conférence des maires : les maires souhaitent être à la signature de la convention
Avis du Bureau : favorable

**Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les axes de travails retenus pour le TER 2025-2028 ;**

- **D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de partenariat à venir avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et les communes ;**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_149-DE

- **D'autoriser le Président à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions tendant à la réussite éducative de nos jeunes.**

Annexe obligatoire :
N° 28 : Projet de convention TER 2025-2028

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,



Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_149-DE